



Ville de Draguignan

**RAPPORT
BUDGET PRIMITIF
Exercice 2024**

Rapporteur : François GIBAUD

SOMMAIRE

I PRÉAMBULE

II LA STRUCTURE DU BUDGET

A. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1 – Les recettes de fonctionnement : 49 548 919 €

- a) Les impôts et taxes : 36 071 000 € (chapitre 73 et 731)
- b) Les dotations et participations : 9 375 600 € (chapitre 74)
- c) Les autres recettes de gestion : 3 696 754 € (chapitres 013, 70 et 75)
- d) Les recettes financières : 26 000 € (chapitres 76)
- e) Les opérations d'ordre : 379 565 € (chapitre 042)

2 – Les dépenses de fonctionnement : 49 548 919 €

- a) Les dépenses de gestion : 44 128 149 € (chapitres 011, 012, 014 et 65)
- b) Les charges financières : 850 000 € (chapitres 66)
- c) Les charges exceptionnelles et les dotations aux provisions : 305 700 € (chapitres 67 et 68)
- d) Les opérations d'ordre : 4 265 070 € (chapitres 023, 042)

3 – Synthèse sur la section de fonctionnement

B. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1 – Les dépenses d'investissement : 18 315 212 €

- a) Les dépenses d'équipement : 13 542 314 €
- b) Les dépenses financières : 3 387 000 €
- c) Les opérations comptes de tiers : 1 194 000 €
- d) Les opérations d'ordre et patrimoniales : 488 165 € (chapitres 040, 041)

2 – Les recettes d'investissement : 18 315 212 €

- a) Les recettes d'équipement : 10 477 542 € (chapitres 13 et 16)
- b) Les dotations : 2 270 000 € (chapitres 10)
- c) Les opérations comptes de tiers : 1 194 000 €
- d) Les recettes d'ordre : 4 373 670 € (chapitres 021, 040 et 041)

3 – Synthèse sur la section d'investissement

III CONCLUSION

PRÉAMBULE

Le budget primitif prévoit les autorisations budgétaires en **dépenses** et en **recettes**. Chaque section – **fonctionnement** et **investissement** – doit être **équilibrée**, conformément aux exigences du cadre légal de la comptabilité publique.

Dans un souci de transparence, la **présentation** du budget 2024 est à nouveau établie de façon à apporter le plus d'éclairage possible sur les éléments qui le composent. Ce budget tient compte des dispositions de la **nouvelle nomenclature M57**. Outre l'adoption d'un règlement budgétaire et financier, la maquette est modifiée notamment avec des natures comptables développées ou modifiées ainsi qu'une nouvelle codification des fonctions.

Ce budget a été élaboré dans un **contexte marqué avec une inflation encore élevée**, la prévision de celle-ci s'élève à 3,8 % pour novembre 2023.

Les nouvelles **augmentations** décidées par l'Etat en faveur de la **rémunération des agents publics** ont nécessité une analyse fine pour intégrer le financement de celles-ci.

Ces éléments de contexte ont une nouvelle fois conduit les services et les élus à poursuivre une démarche de **vigilance** et de **recherche d'économies** dans la construction du budget qui s'est réalisée **sans augmentation des taux de la taxe sur le foncier bâti et non bâti, comme depuis le début du précédent mandat**.

Le pilotage financier doit rester **prudent** et garder une capacité d'adaptation pour **préserver** durablement les **équilibres budgétaires**, avec pour objectif la mise en œuvre de la politique d'investissement permettant le **développement de la Ville** et le maintien d'un **service public municipal de qualité**.

A ce jour, le résultat de l'exercice 2023 n'est pas connu avec exactitude, mais estimé, l'exercice en cours n'étant pas clos. Comme les années précédentes, le résultat de l'année n-1 (2023) sera intégré lors de la reprise des résultats définitifs, au moment du vote du compte administratif 2023 et viendra, si possible, **minorer l'emprunt prévisionnel** inscrit au présent budget primitif 2024.

Pour l'**exercice 2024**, le **budget principal** s'établit en **dépenses** et **recettes** à **67 864 131 €** répartis comme suit :

- Section de **fonctionnement** : **49 548 919 €**
- Section d'**investissement** : **18 315 212 €**

LA STRUCTURE DU BUDGET

La présentation structurelle reprend l'ensemble des dépenses et recettes des sections de fonctionnement et d'investissement en incluant les opérations d'ordre de section à section.

Cette présentation fait apparaître l'**autofinancement** dégagé au **profit** de la section **d'investissement**.

A. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Elle s'établit en recettes et en dépenses à **49 548 919 €**.

1 – Les recettes de fonctionnement : 49 548 919 €

Répartition des recettes de fonctionnement

COMPARATIF RECETTES 2023/2024	BP 2023	BP 2024	Variation en €	Variation en %
Atténuation de charges (013)	923 000	1 076 000	153 000	16,58%
Produits des services (70)	2 039 665	2 253 828	214 163	10,50%
Impôts et taxes (73)	33 509 960	36 071 000	2 561 040	7,64%
Dotations et participations (74)	9 150 900	9 375 600	224 700	2,46%
Autres produits gestion (75)	332 679	366 926	34 247	10,29%
Recettes de gestion courante	45 956 204	49 143 354	3 187 150	6,94%
Autres recettes (76, 77, 78)	6 000	26 000	20 000	333,33%
Total recettes réelles	45 962 204	49 169 354	3 207 150	6,98%
Opérations d'ordre (042)	379 565	379 565	0	0,00%
RECETTES TOTALES	46 341 769	49 548 919	3 207 150	6,92%

Le total des recettes **réelles** prévisionnelles de fonctionnement s'élève à **49 169 354 €**. À ce montant, s'ajoutent les **opérations d'ordre** de transfert entre sections pour **379 565 €** (Production Immobilisée et Quote-Part de subventions transférées au compte de résultat).

Pour 2024, les recettes **réelles** sont ainsi **supérieures** à celles de 2023 (+ 3 207 150 € soit + 6,98 %) du fait de **plusieurs facteurs**, dont notamment :

- Des **recettes fiscales** (dont les deux taxes, foncier bâti et foncier non bâti) qui seront supérieures à 2023 de + 2 561 040 €. Cette augmentation est liée principalement à la revalorisation des valeurs locatives indexée sur l'inflation.
- Concernant la **taxe additionnelle aux droits de mutation**, il est proposé d'inscrire **2 M€** comme en 2023. Les réalisations sur l'exercice précédent s'avèrent supérieures aux prévisions mais il est proposé de retenir une **hypothèse prudentielle** au vu du ralentissement actuel des transactions sur le marché de l'immobilier.
- Avec un total de **9 375 600 €**, les **Dotations et participations de l'État** (Chapitre 74) sont projetées en **légère hausse** de +224 700 € soit +2%. Elles pourront être revues en fonction notamment de l'évolution de la population au 1^{er} janvier 2024.
- La prévision à **0,5 M€** du **Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes (FPIC)** est en hausse par rapport à la prévision du BP 2023 (0,3 M€) mais néanmoins inférieure à la notification 2023 de 0,56 M€. Il s'agit de conserver l'hypothèse que DPVa en perde le bénéfice et que la dotation pour la ville diminue de 10%.

a) Les impôts et taxes et fiscalité locale : 36 071 000 € (chapitre 73 et 731)

Évolution de la fiscalité et des bases fiscales sur 2024

Il est prévu un produit **d'impôts locaux** en **hausse** tenant compte :

- Du **produit notifié** par les Services Fiscaux, en 2023, supérieur au montant inscrit au BP 2023 ;
- De **l'évolution nominale** des **bases** d'imposition pour la taxe sur le foncier bâti et non bâti en raison de l'inflation estimée à **+3,8%** ; découlant du projet de loi de finances ;
- De la **variation physique des bases** d'imposition, estimée à **+ 0,5 %**. Elle est liée à l'évolution du parc immobilier.

Ainsi, tout confondu, la part du **produit prévisionnel des impôts locaux** dans le chapitre 73 passe de 28 416 000 € au budget primitif 2023 à **30 665 000 €** en 2024, soit + 2 249 000 € (+ 7,9 %).

Les taux d'imposition communaux 2023

Dans la continuité des années précédentes, toujours pour ne pas alourdir la pression fiscale, il n'y aura pas d'augmentation des taux d'impôts locaux en 2024.

Ainsi, les taux communaux de fiscalité de l'année précédente seront reconduits en 2024 soit :

- Taux de Taxe Foncière sur les propriétés Bâties **37,79 %**,
- Taux de Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties **79,82 %**.

La plupart des **autres produits** du chapitre 73 (la Dotation de Solidarité Communautaire -DSC, les droits de place, la taxe sur l'électricité, etc...) s'élèvent à **5 406 000 €** (FPIC compris).

b) Les dotations et participations : 9 375 600 € (chapitre 74)

Les **principales composantes** de ce chapitre sont :

- La **Dotation Globale de Fonctionnement** stabilisée à hauteur de **4 335 000 €**, il conviendra de revoir ce montant au vu du chiffre de la population annoncé par l'INSEE au 1^{er} janvier 2024 ;
- La **Dotation de Solidarité Urbaine** prévue également en stabilisation pour **1 640 000 €** et la **Dotation Nationale de Péréquation** projetée à **1 285 000 €**, en hausse de + 55 000 € ;
- Des recettes pour **1 285 000 €** concernant la **participation de la CAF** au fonctionnement des structures communales enfance et petite enfance (en hausse de +23 600 €) ;
- D'**autres recettes de l'État** (dont **FCTVA** et **Dotation aux titres sécurisés**), en hausse globale de +116 100 € pour s'élever à **337 300 €**.

c) Les autres recettes de gestion : 3 696 754 € (chapitres 013, 70 et 75)

Les atténuations de charges : 1 076 000 € (chapitre 013)

Il s'agit du **remboursement** des dépenses de personnel par notre **assureur** lié à l'absentéisme, de la participation du personnel pour les tickets restaurants et du remboursement de rémunérations (chef de projet Action Cœur de Ville, ingénieur économiste de flux etc.). Ce chapitre est prévu en hausse de 153 000 € par rapport à l'exercice précédent, compte tenu des recettes actuelles en 2023.

Les produits des services : 2 253 828 € (chapitre 70)

Sont notamment imputés sur ce chapitre budgétaire, qui augmente de 214 163 € par rapport à N-1 (soit + 10,5 %), **les redevances** d'occupation du domaine public, les **concessions** de cimetière **et divers produits** du domaine.

Les hausses proviennent de prévisions établies au vu des réalisations constatées en 2023.

Les autres produits de gestion courante : 366 926 € (chapitre 75)

Sont imputés au chapitre 75, principalement **les revenus des immeubles** et les **redevances** versées par les fermiers.

Ce chapitre est en légère hausse (+34 247 €) par rapport à 2023 compte tenu de l'augmentation des recettes perçues sur l'exercice en cours et du changement de nomenclature (M57 - voir ci-après)

d) Les recettes financières et produits exceptionnels : 26 000 € (chapitres 76 et 77)

Avec 26 000 €, le chapitre 76 enregistre les prévisions de **recettes** liées aux **swaps** conclus pour la gestion active de la dette.

Le changement de nomenclature (M57) explique le redéploiement des recettes du chapitre 77 vers le chapitre 75, il n'y a donc pas d'inscription au chapitre 77.

e) Les opérations d'ordre : 379 565 € (chapitre 042)

Stabilisées par rapport à 2023, elles proviennent de la section d'investissement et sont composées de la production immobilisée pour 100 000 € et de la quote-part de subventions d'investissements transférées au compte de résultat pour 279 565 €.

2 – Les dépenses de fonctionnement : 49 548 919 €

Répartition des dépenses de fonctionnement

COMPARATIF DÉPENSES 2023/2024	BP 2023	BP 2024	Variation en €	Variation en %
Charges générales (011)	12 544 436	13 268 080	723 644	5,77%
Charges de personnel (012)	26 139 472	27 817 509	1 678 037	6,42%
Atténuation de produits (014)	220 000	200 000	-20 000	-9,09%
Autres charges gestion (65)	2 886 100	2 842 560	-43 540	-1,51%
Dépenses de gestion courante	41 790 008	44 128 149	2 338 141	5,59%
Charges financières (66)	757 800	850 000	92 200	12,17%
Charges diverses (67, 68, 022)	22 000	305 700	283 700	1 289,55%
Total dépenses réelles	42 569 808	45 283 849	2 714 041	6,38%
Amortissements (042)	1 750 000	2 200 000	450 000	25,71%
Autofinancement prév. (023)	2 021 961	2 065 070	43 109	2,13%
DÉPENSES TOTALES	46 341 769	49 548 919	3 207 150	6,92%

Les **dépenses réelles de fonctionnement** s'élèvent à **45 283 849 €**. Leur **hausse** de **+6,38 %** par rapport à 2023, est liée essentiellement au **contexte économique** et aux **augmentations** réglementaires de la **rémunération** des agents de la fonction publique.

a) Les dépenses de gestion (chapitres 011, 012, 014 et 65)

Les charges à caractère général : 13 268 080 € (chapitre 011)

Ces charges correspondent aux **différents achats**, contrats et marchés (prestations de service, restauration scolaire, assurances, entretien et maintenance du patrimoine, fluides etc...) et comprenant les **charges** quotidiennes de **fonctionnement** de la collectivité.

La situation conjoncturelle est génératrice de surcoût avec **l'inflation** qui se répercute sur les tarifs de nos prestataires pour les fournitures et les services. La prévision en matière de **fluides** comprend une enveloppe qui reste conséquente. Elle est établie à **1,8 M€ pour 2024**.

L'effort de gestion et la recherche d'économies permet de contenir l'augmentation de ces dépenses à 5,77 %.

Les dépenses de personnel : 27 817 509 € (chapitre 012)

Comme indiqué lors du débat d'orientations budgétaires, une série de mesures décidées par l'État, font évoluer à la hausse ce poste le plus rigide des dépenses de fonctionnement.

La **variation** de **1 678 037 €** s'explique donc principalement pour les **raisons suivantes** :

- La prise en compte des **mesures gouvernementales** avec la dernière augmentation du point d'indice de +1,5 % opérée en juillet 2023 est désormais comptabilisée en année pleine. Un abondement est par ailleurs prévu pour financer 5 points d'indice supplémentaires pour tous les agents (estimation de 25 € mensuels en moyenne de plus par agent);
- L'augmentation habituelle découlant des avancements de grade (ce que l'on appelle le **Glissement Vieillesse Technicité – GVT**) et des promotions des agents;
- **La poursuite de l'harmonisation des régimes indemnitaires;**
- **L'effet en année pleine des recrutements actés en 2023;**
- Une **hausse des cotisations patronales CNRACL** de +1%;
- L'augmentation de la **garantie individuelle pouvoir d'achat** (GIPA);
- Une enveloppe pour le personnel mobilisé pour les **élections européennes**.

Ces charges citées sont en hausse significative et proviennent donc essentiellement de facteurs exogènes.

Par ailleurs, sont prévus dans les **effectifs 2024**, les **recrutements** d'un(e) **juriste** à la Direction des affaires juridiques, d'un(e) **adjoint(e) technique** pour l'ouverture d'une classe dans l'école des Ecureuils, de **deux adjoint(e)s techniques** pour la propreté urbaine dont le coût sera intégralement remboursé par DPVa, d'un(e) **adjoint(e) technique** pour les remplacements dans les écoles, et d'un **ingénieur** pour piloter la gestion des flux en matière de fluides subventionné à 80%.

Les dépenses prévoient également le transfert à la Communauté d'Agglomération du personnel de la Maison de l'Etudiant et le transfert du personnel en charge de l'accueil et de l'instruction du service urbanisme dans le courant de l'année 2024.

Les efforts constants d'**optimisation des effectifs** (certains départs ne seront pas remplacés) et de la masse salariale, sont donc **poursuivis en 2024**. Cette rigueur, permet de **limiter l'augmentation** de nos dépenses de personnel à +6,42 % par rapport à 2023 sans dégrader le service public.

Les autres charges de gestion courante : 2 842 560 € (chapitre 65)

Ce chapitre enregistre une légère baisse de - 43 540 €. Un important travail collectif a été mené **pour optimiser l'enveloppe des subventions**, secteur par secteur. Au global, les autres charges de gestion courante sont stabilisées à 2,84 M€.

Concernant les subventions au CCAS et aux associations, il convient de noter :

- D'une part la baisse de -250 000 € de la **subvention de fonctionnement au CCAS** qui s'établit désormais à 900 000 € pour 2024 tenant compte des projections de résultats pour 2023 et des remboursements de l'Etat pour l'accueil des Ukrainiens au budget de l'établissement ;
- D'autre part, la poursuite de l'analyse des demandes de **subventions des associations**. Ainsi, le **montant global pour 2024**, est établi au vu des éléments présentés par les associations après arbitrage fixé à **1 222 610 €**.
- Enfin, quatre associations vont bénéficier de **subventions d'investissement** pour un montant total de **18 200 €**.

Au global, le **montant de l'ensemble les subventions** aux associations atteint **1 240 810 €**.

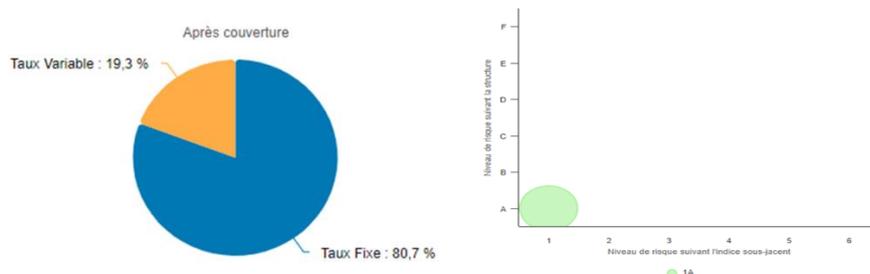
L'autre secteur de dépenses pour ce chapitre concerne les **indemnités des élus**. Elles s'élevaient à 505 200 € au BP 2023 et sont inscrites pour un total de **524 750 €** pour l'exercice à venir. L'augmentation découle de la hausse de la valeur du point d'indice, sur lequel sont indexées les dites indemnités.

b) Les charges financières: 850 000 € (chapitres 66)

Ce chapitre budgétaire est en augmentation par rapport à 2023 (+ 92 200 €). **Les intérêts de la dette** progressent légèrement en raison de la **forte remontée des taux**.

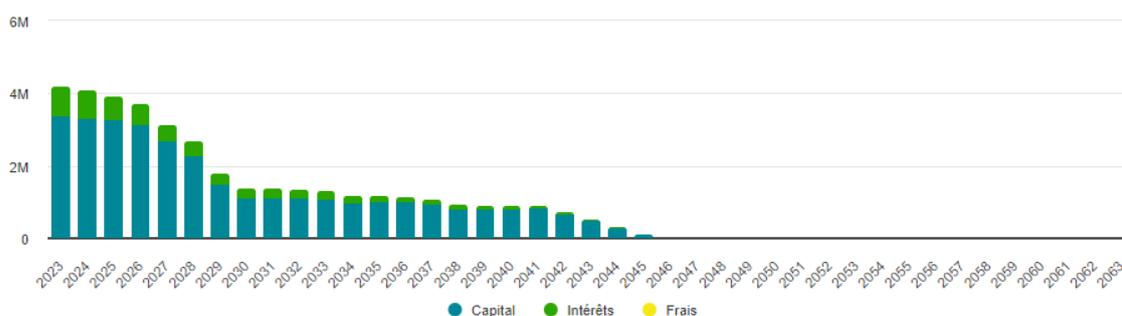
Cette hausse reste en effet contenue grâce à la faible exposition aux taux variables et à la maîtrise de l'endettement.

Fin 2023, l'**endettement total**, en baisse depuis 2013, est **stabilisé** et **sécurisé** à **28,3 M€** grâce aux recours à des **emprunts à taux fixes** et **sans** aucun **emprunt toxique**.

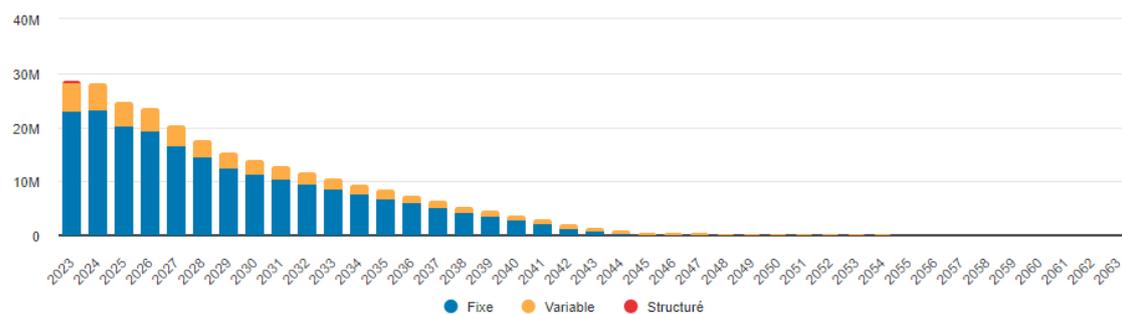


Les **perspectives** sont **stables** car l'extinction de l'encours et l'évolution de l'annuité sont majoritairement **linéaires**. Compte tenu de la structuration de la dette, aucun exercice à venir ne présente, donc, de difficulté particulière. Il y a lieu de noter une baisse sensible de l'annuité à compter de 2029 et l'impact favorable des taux compétitifs obtenus par la Ville pour ses derniers contrats.

Evolution de l'annuité



Extinction de l'encours



c) Les charges diverses : 305 700 € (chapitres 67 et 68)

Ces chapitres budgétaires, sont en augmentation par rapport à 2023 (+283 700 €).

- Le **chapitre 67** augmente de 5 700 €. Il comporte une inscription pour des **régularisations** suite à l'**annulation de titres**;
- Le **chapitre 68**, concerne uniquement le compte 6875, il correspond à une **provision de 300 000 €** au vu du **litige en cours** pour les travaux du Musée des Beaux-Arts.

d) Les opérations d'ordre : 3 771 961 € (chapitres 023 et 042)

Elles sont constituées d'une part du **virement à la section d'investissement** pour **2 065 070 €**. Celui-ci est en progression, il s'élevait à 2 021 961 € au précédent budget primitif.

Elles comprennent d'autre part les **amortissements** pour **2 200 000 €**. Au vu du passage à la M57 et à la mise en œuvre du prorata temporis, ces amortissements sont estimés en hausse de + 450 000 € par rapport à 2023.

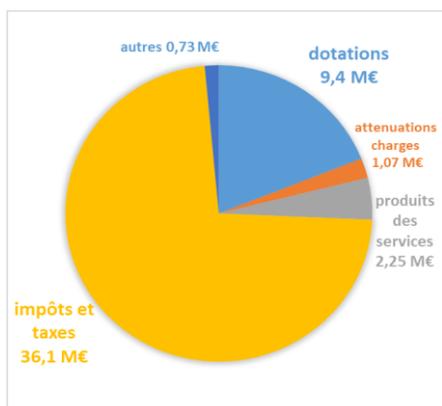
Synthèse sur la section de fonctionnement

La section de fonctionnement est marquée par des **prévisions d'évolutions significatives** à la **hausse** des **dépenses** réelles : **+ 6,38%** (soit + 2 714 041 €).

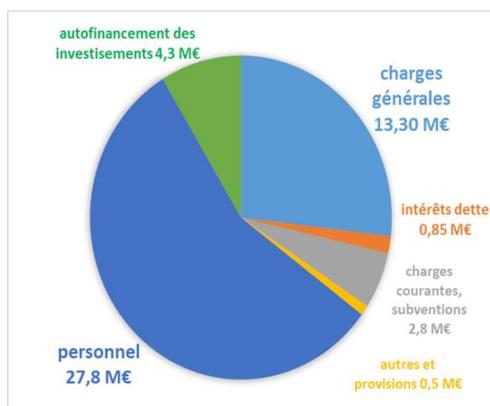
Parallèlement, les **recettes** réelles de fonctionnement sont **également en hausse** et à un niveau supérieur : **+ 6,98%** (soit + 3 207 150 €).

Nous parvenons ainsi à dégager **un solde destiné à la section d'investissement** (chapitres 023 et 042 des dépenses) **de 4 265 070 €**. **Cet autofinancement**, en **hausse** par rapport à 2023 est supérieur au remboursement du capital 2024 qui s'élève à 3 330 000 €.

RECETTES arrondies à 49,55 M€



DEPENSES arrondies à 49,55 M€



B. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Elle s'équilibre à **18 315 212 €**.

1 – Les dépenses d'investissement : 18 315 212 €

Répartition des dépenses d'investissement

COMPARATIF DEPENSES 2023/24	BP 2023	BP 2024	Variation en €	Variation en %
Immo. Incorporelles (20)	552 000	668 640	116 640	21,13%
Subventions équipement (204)	9 900	60 700	50 800	513,13%
Immo. corporelles (21)	5 238 414	6 152 457	914 043	17,45%
Immo. En cours (23)	52 000	97 250	45 250	87,20%
Opérations d'équipement	7 690 000	6 267 000	-1 423 000	-18,50%
Total dépenses d'équipement	13 542 314	13 246 047	-296 267	-2,19%
Dotations, fonds divers et réserves (10)	40 000	50 000	10 000	25,00%
subventions d'investissement (13)	6 400	7 000	600	9,38%
Remboursement dette (16)	3 395 000	3 330 000	-65 000	-1,91%
Participations, créances (26)	0	0	0	0,00%
Total dépenses financières	3 441 400	3 387 000	-54 400	-1,58%
Opérations compte tiers (45)	110 000	1 194 000	1 084 000	985,45%
Total dépenses réelles	17 093 714	17 827 047	733 333	4,29%
Opérations d'ordre (040, 041)	488 165	488 165	0	0,00%
DÉPENSES TOTALES	17 581 879	18 315 212	733 333	4,17%

a) Les dépenses d'équipement : 13 246 047 €

Conformément au **débat d'orientations budgétaires**, il convient de rappeler qu'un état prospectif 2020-2025 avait été élaboré sur la base d'un projet de **Programme Pluriannuel d'Investissement** (PPI), qui a été complété par la prospective 2023-2026.

Ce PPI recense les principales **enveloppes d'investissements récurrents** et les **projets** envisagés pour le présent mandat. Il a servi de support à l'élaboration de la présente section d'investissement.

Conformément au vote du Conseil Municipal du 8 juillet 2021, les principaux investissements sont gérés en **Autorisation de Programme/Crédits de Paiement (AP/CP)**. Avec le **passage à la M57** et la mise en œuvre d'un règlement budgétaire et financier, ces modalités de gestion pluriannuelle seront amenées à être **précisées et développées**.

Les **dépenses d'équipement** comprennent au global :

- Les **immobilisations incorporelles** : 693 640 € (chapitre 20) ;
- Les **immobilisations corporelles** : 11 353 457 € (chapitre 21) ;
- Les **travaux en cours** dont avances : 147 250 € (chapitre 23) ;
- Les **subventions d'investissement** : 1 051 700 € (chapitre 204).

Dans un contexte **d'amélioration de leurs réalisations fin 2023**, les dépenses d'équipement sont **reconduites à 13,25 M€** (13,5 M€ au BP 2023). Elles comprennent les **programmes financés en AP/CP** pour un total de **7,61 M€** :

- La **politique éducative et scolaire** pour **0,78 M€**;
- La **rénovation thermique** des écoles et des bâtiments pour **0,89 M€**;
- L'**accessibilité** des bâtiments et des espaces publics pour **0,7 M€**;
- Le projet **Cœur de ville** pour **3,6 M€** (dont réhabilitation des zones piétonnes pour 2 M€);
- La **voirie** pour **0,93 M€**;
- La **lutte contre l'inondabilité** pour **0,71 M€**.

Hors programmes ACP, la Ville poursuit également **les investissements** avec **notamment** :

- Les autres dépenses **bâtimentaires** qui représentent **2,4 M€**;
- Une enveloppe de 0,45 M€ dédiée au projet **d'extension du cimetière**;
- La gestion du **pluvial** pour **0,5 M€**;
- Les **acquisitions foncières** pour 0,6 M€;
- Les **réseaux** signalisation et régie **voirie** pour 0,5 M€;
- Les **acquisitions-restauration** d'œuvres du **Musée des Beaux-Arts** pour 0,4 M€;
- Le **digital** pour 0,3 M€;
- L'**environnement-nettoie**ment pour 0,2 M€;
- Le **matériel roulant** pour 0,2 M€;
- La poursuite du **budget participatif** 2024 pour 0,1 M€.

b) Les dépenses financières : 3 387 000 €

Il s'agit pour 2024 principalement du chapitre 16 correspondant au **remboursement du capital de la dette** pour **3 330 000 €**.

La baisse de ce chapitre pour -55 000 € par rapport à l'exercice précédent découle des tableaux d'amortissement de la dette.

Au total, **l'annuité prévisionnelle de la dette** (capital et intérêts) est quasiment **stable** et s'élève à **4 180 000 €** contre 4 152 800 € au BP 2023.

Une inscription de 57 000 € permet le reversement de taxe d'aménagement à DPVa.

c) Les opérations comptes de tiers : 1 194 000 €

Le programme de **lutte contre les inondations** et les travaux pour le **secteur pluvial** sont **prévues** pour un montant de **1 084 000 €** au chapitre 45 « opérations pour le compte de tiers ». Ces dépenses seront intégralement **remboursées** par **Dracénie Provence Verdon agglomération**.

Une inscription de **110 000 €** pour les **travaux exécutés** d'office sur des bâtiments en péril, **remboursés** totalement par les **propriétaires**, complète ce chapitre.

d) Les opérations d'ordre et patrimoniales 488 165 € (chapitres 040 et 041)

Stabilisées par rapport à 2023, elles sont **équilibrées** avec celles inscrites en fonctionnement et sont composées de la production immobilisée pour 100 000 € ainsi que de la quote-part pour le transfert de subventions d'investissements au compte de résultat pour 279 565 €.

Une inscription de 108 600 € est financée en équilibre avec les recettes d'investissement pour comptabiliser les éventuelles **opérations d'intégrations des études initialement mandatées au chapitre 20**.

2 – Les recettes d'investissement : 18 315 212 €

Répartition des recettes d'investissement

COMPARATIF RECETTES 2023/2024	BP 2023	BP 2024	Variation en €	Variation en %
Subventions (13)	6 591 318	5 484 542	-1 106 776	-16,79%
Emprunt (16)	5 000 000	4 993 000	-7 000	-0,14%
Total recettes équipement	11 591 318	10 477 542	-1 113 776	-9,61%
Dotations (10)	2 000 000	2 270 000	270 000	13,50%
Total recettes financières	2 000 000	2 270 000	270 000	13,50%
Opérations compte tiers	110 000	1 194 000	1 084 000	985,45%
Total recettes réelles	13 701 318	13 941 542	240 224	1,75%
Virement du fonctionnement	2 021 961	2 065 070	43 109	2,13%
Amortissements	1 750 000	2 200 000	450 000	25,71%
Opérations d'ordre	108 600	108 600	0	0,00%
RECETTES TOTALES	17 581 879	18 315 212	733 333	4,17%

a) Les recettes d'équipement : 10 477 542 € (chapitres 13 et 16)

Celles-ci regroupent les subventions d'équipement et les emprunts.

Les subventions d'équipement

Elles s'élèvent à **5 484 542 €** et comprennent une partie des **nombreuses aides** que nous avons sollicitées et obtenues, comme notamment les subventions des **différents partenaires** pour le **Musée**, pour l'opération de la Primarisation des **Ecureuils** ou les premières phases de **travaux d'accessibilité** des bâtiments et des espaces publics. Elles comprennent également le **financement** à percevoir pour les travaux réalisés dans le cadre de la **réhabilitation des zones piétonnes** en Cœur de Ville.

Les emprunts

Il est proposé d'inscrire un **emprunt d'équilibre « théorique »** de **4 993 000 €**.

Comme évoqué dans le cadre du débat d'orientations budgétaires, le recours à l'emprunt d'équilibre reste maîtrisé. Il était de 5 000 000 € au précédent BP.

Les services sont mobilisés pour étudier toutes les voies qui contribueront à sa **diminution** en **2024** à travers notamment l'**optimisation des prochains reports** et l'**affectation des résultats** de l'exercice **2023** qui interviendra en avril 2024.

b) Les dotations : 2 270 000 € (chapitre 10)

Ces recettes financières sont composées de **dotations**, de **fonds divers** ou de réserves comme le **FCTVA** et la **taxe d'aménagement**. La prévision de **FCTVA** est majorée au vu de la progression des dépenses d'équipement sur l'exercice 2023, il est proposé de la porter à **1 470 000 €**.

La **taxe d'aménagement** est comptabilisée pour un montant stable de **800 000 €**.

c) Les opérations pour le compte de tiers : 1 194 000 €

Il s'agit des remboursements effectués par Dracénie Provence Verdon agglomération pour les travaux pris en charge par la Ville dans le cadre du programme de lutte contre les inondations et les travaux dans le **secteur pluvial (1 084 000 €)**.

Ce sont, enfin, les **remboursements des propriétaires** pour les **travaux** exécutés d'office par la Ville sur des **bâtiments en péril (110 000 €)**.

d) Les recettes d'ordre : 4 373 670 € (chapitres 021, 040 et 041)

Elles sont constituées d'une part du **virement à la section d'investissement** pour **2 065 070 €**. Celui-ci est en progression, il s'élevait à 2 021 961 € au précédent budget primitif.

Elles comprennent d'autre part les **amortissements pour 2 200 000 €**. Au vu du passage à la **M57** et à la mise en œuvre du **prorata temporis**, ces amortissements sont **augmentés de 450 000 €**.

Enfin, une inscription de **108 600 €** finance en équilibre les dépenses d'investissement pour comptabiliser les éventuelles **opérations d'intégration** des études (voir d du paragraphe sur les dépenses d'investissement)

Synthèse de la section d'investissement

La section d'investissement 2023 s'équilibre, donc, à **18 315 212 €**.

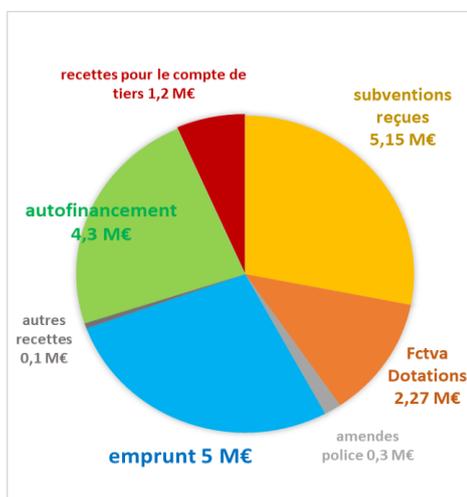
Les **dépenses d'équipement** sont en légère baisse de -2% par rapport au budget primitif 2023.

Elles traduisent la **priorité** accordée aux **investissements directs** qui contribuent au **développement** de la Ville.

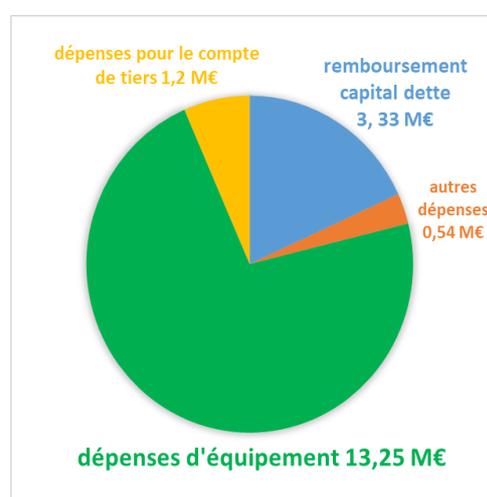
Ces investissements sont fortement **financés** par les **nombreuses subventions** que nous avons obtenues, qui seront versées par les partenaires financiers en 2024, en lien avec l'achèvement des opérations.

Grâce à un autofinancement préservé, le recours à l'emprunt, qui restera inférieur à 5 M€ permettra de **continuer à investir** tout en **préservant la capacité financière** ultérieure de la commune.

RECETTES arrondies à 18,32 M€



DEPENSES arrondies à 18,32 M€



LES PONTS ESSENTIELS du BP 2024

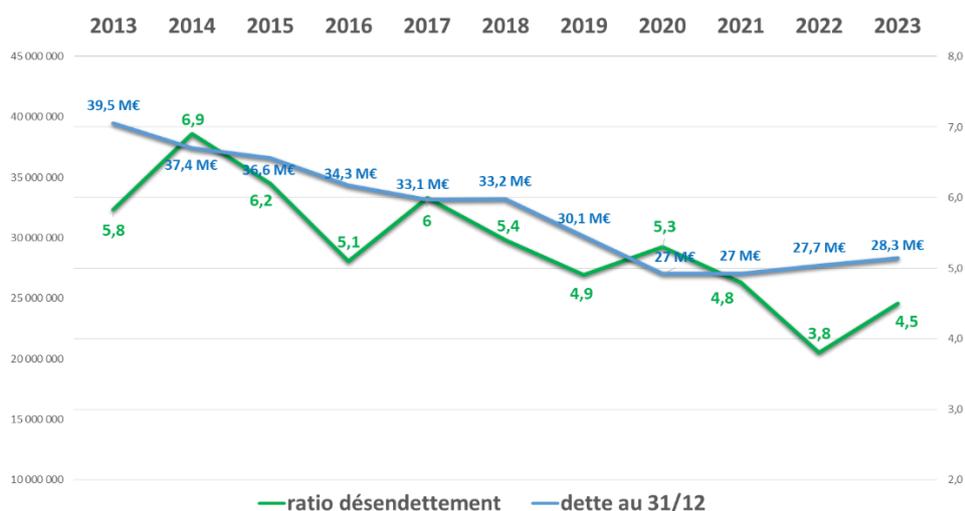
Le budget 2024 doit une nouvelle fois faire face à une **situation conjoncturelle** génératrice d'**augmentation de dépenses** de fonctionnement avec notamment :

- La **remontée** des **taux d'intérêts**;
- Les **augmentations incompressibles** en matière de rémunérations du **personnel**;
- L'**inflation** qui se répercute sur les prix des **fournitures** et des **services** confiés aux fournisseurs de la Ville.

Pourtant, le **travail collectif** mené avec les élus et les services de la Ville a permis de construire un budget avec les moyens **strictement nécessaires** à un **service public** municipal de **qualité**.

Il y a lieu de retenir les points essentiels suivants :

- Grâce aux économies de fonctionnement, l'**épargne brute** augmente et passe de 3,77 M€ à **3,89 M€** et l'**épargne nette** augmente et passe de 0,37 M€ à **0,56 M€**;
- Le budget est construit **sans augmentation des taux sur le foncier bâti et le non bâti**;
- Le **soutien** aux **associations** est **stabilisé** par rapport au précédent budget primitif;
- Le budget permet de **maintenir les animations** offrant un **soutien** aux **acteurs locaux** et aux **commerces**;
- Au vu de l'amélioration des réalisations, la Ville **maintient** un **niveau conséquent d'investissement** proche de 13,25 M€ financé notamment par 5,2 M€ de subventions et 4,3 M€ d'autofinancement;
- Un **emprunt d'équilibre** sans augmentation et qui reste prévisionnellement **inférieur à 5 M€**;
- Une **dette** au 1er janvier **stable à 28,3 M€**, et une **excellente capacité à la rembourser**.



L'objectif de maintenir le cap des économies et des investissements en maîtrisant la dette est une nouvelle fois atteint.